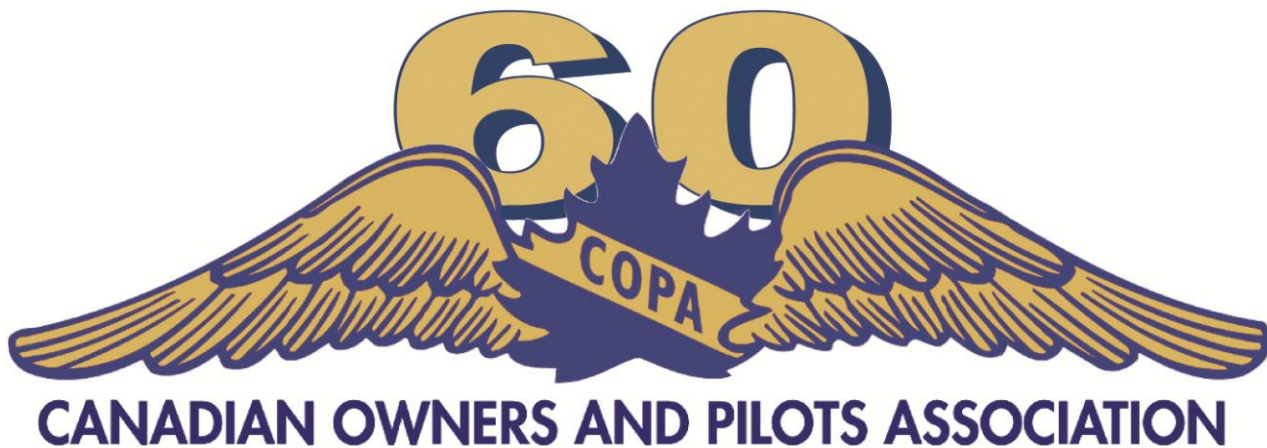


Guide COPA des Escadrilles COPA

Vingt quatrième édition – janvier 2012

Copyright Canadian Owners & Pilots Association 2012



Working for your freedom to Fly since 1952

L'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs (COPA)

71 rue Bank – 7^{ième} étage, Ottawa, Ontario K1P 5N2 Canada

Tél: 613-236-4901 (ext 101) • Fax: 613-236-8646

Courriel: COPAFlights@copanational.org

Site internet: www.copanational.org

Contenu

[Introduction](#)

[Lignes directrices des escadrilles COPA](#)

[Création d'une escadrille COPA](#)

[Maintenir le statut de votre escadrille](#)

[Levées de fonds](#)

[Promotion de l'escadrille](#)

[Création d'une identité](#)

[Un site internet d'escadrille COPA](#)

[Une adresse courriel pour une escadrille COPA](#)

[Assistance de la COPA nationale](#)

[Activités d'une escadrille COPA](#)

[Assistance d'urgence](#)

[Plan d'aide d'urgence au pouvoir civil – Escadrille COPA 58 Courtenay](#)

[Visites réciproques entre escadrilles](#)

[Introduction des jeunes au vol](#)

[Couverture d'assurance](#)

[Chapitres des autres associations](#)

[Exemple de Constitution et de Statuts d'une escadrille COPA](#)

[Politique COPA No. 6 : Escadrilles COPA](#)

[Demande d'adhésion initiale ou renouvellement d'une escadrille COPA](#)

[Rapport de mis à jour et Rapport annuel d'Escadrille COPA](#)

NOTE

Ce guide contient des informations de nature générale seulement. Son utilisation ne rend pas la COPA responsable en cas d'actions légales contre vous. Pour toute information concernant votre cas particulier, veuillez consulter un avocat familier du domaine aéronautique.



Escadrille COPA 14 – Calgary, AB

Introduction

La COPA, en tant qu'organisation nationale, œuvre à supporter et à améliorer l'aviation personnelle canadienne. Le personnel au siège social de la COPA se concentre sur les problèmes nationaux, actif à tous les niveaux de gouvernement et de l'industrie aéronautique, afin de protéger et favoriser votre liberté de vol. Nos directeurs élus surveillent l'activité au niveau régional, en assistant, selon leurs disponibilités, à diverses assemblées pour représenter nos intérêts.

Au début des années 1960, les directeurs comprirent que l'association se devait d'être mieux représentée et d'avoir le pouvoir d'agir sur le plan régional et local parce que la réputation de la COPA dépend de ce qui est accompli tant au niveau local qu'au niveau régional et national. En réponse à cette demande grandissante, ils ont créé un mécanisme par lequel les membres COPA peuvent se réunir pour former des chapitres locaux reliés à l'association nationale. Ces groupes se nomment les Escadrilles COPA.

Les Escadrilles COPA favorisent les activités de la COPA, représentent leurs membres en tant que groupe devant les directeurs de la COPA, et représentent l'aviation personnelle dans leurs localités respectives en conduisant des activités promotionnelles, éducationnelles, sociales et autres.

Un exemple d'activité d'une escadrille COPA est de regrouper les pilotes locaux pour établir ou améliorer un aéroport d'aviation générale. Ses membres tiendraient une réunion avec le conseil municipal pour expliquer leurs besoins, planifieraient des sessions publiques d'information, chercheraient un entrepreneur désireux de faire le travail, organiseraient un levée de fonds pour construire l'aéroport, rechercheraient une station-service aéronautique (en anglais : Fixed Base Operator ou FBO) pour l'entretenir, détermineraient les statuts et règlements municipaux applicables, etc. Sur demande, la COPA rendrait public leurs efforts, fournirait des conseils à l'escadrille COPA et la mettrait en contact avec les autres escadrilles COPA qui ont des projets similaires. Travaillant au niveau national avec les gouvernements provinciaux et fédéral, la COPA est là pour aider à résoudre les problèmes qui pourraient survenir.



Harvard à l'aéroport. Exemple d'une levée de fonds de l'Escadrille COPA 92 Red Deer, AB

D'autres activités peuvent inclure la tenue de rendez-vous aériens, de repas, de séminaires et autres évènements qui sont de nature éducationnelle ou sociale.

Une autre raison très importante de créer une escadrille COPA est d'organiser une introduction au pilotage "COPA pour enfants". Ce programme qui est la clé de l'avenir de l'aviation, ne peut-être organisé que par les escadrilles COPA. Pour en connaître davantage, consultez le "Guide COPA du Programme d'aviation pour enfants."

Sans frais pour l'escadrille, l'assurance de rencontres aériennes de la COPA couvre les activités des escadrilles COPA telles que les évènements COPA pour enfants, les rendez-vous aériens, les réunions et autre évènements conduits par l'escadrille. L'assurance responsabilité protège les membres et les volontaires de l'escadrille qui participent à l'organisation et la conduite d'évènements contre des poursuites judiciaires qui pourraient survenir suite aux activités normales de l'escadrille.

Normalement, il faut au moins dix (10) membres de la COPA pour former une escadrille. Ce nombre peut être réduit selon les circonstances, par exemple pour créer une escadrille COPA dans une communauté éloignée où le nombre de membres COPA est trop petit pour atteindre le minimum requis de 10 membres. Après que le groupe ait rencontré tous les pré-requis et les obligations prescrites par les statuts et règlements des escadrilles COPA, la COPA nationale inscrira l'escadrille dans notre base de données et sur le site internet, et lui accordera son certificat.

Les Clubs de pilotage ou autres groupes de pilotes locaux sont bienvenus et encouragés à former une escadrille COPA pourvu qu'ils aient au minimum dix membres en règle de la COPA. Les membres additionnels de l'escadrille ne sont pas tenus d'être des membres COPA. Tous sont bienvenus pour assister aux réunions des escadrilles COPA et participer aux évènements comme façon de leur démontrer pourquoi ils devraient devenir membres de la COPA.

Lignes directrices des escadrilles COPA

- 1) Promouvoir la sécurité et la conscience aérienne dans leur région;
- 2) Représenter l'aviation personnelle dans leur région;
- 3) Représenter ses membres comme un groupe auprès des directeurs et officiers de la COPA
- 4) Améliorer les directives de la COPA et assister aux activités et aux fonctions de l'Association dans la mesure du possible; et
- 5) Promouvoir la fraternité et favoriser une meilleure compréhension entre les membres de l'escadrille COPA



Photo Jean-Pierre Bonin



Création d'une escadrille COPA

Pour créer ou ré-activer une escadrille COPA, (pour maintenir le status de votre Escadrille voir le paragraphe suivant) soumettez les noms et signatures d'au moins 10 membres en règle de la COPA, incluant une liste des membres dûment élus pour diriger l'escadrille COPA. Si vous avez moins de 10 membres COPA parce que, par exemple, votre communauté est considérée come «petite ou éloignée », il est possible d'approuver une escadrille ayant moins de membres. Le formulaire d'adhésion est annexé à la fin de ce document.

La COPA assignera un nouveau nom et numéro à l'escadrille COPA. Habituellement le nom est associé avec l'aéroport local ou la municipalité où les réunions sont tenues, mais vous pouvez demander un nom spécial ou une désignation pour aider à clarifier ce que fait votre escadrille COPA.

Un certificat d'escadrille COPA sera émis pour affichage public et l'escadrille sera désignée comme active sur le site internet de la COPA. De plus, l'escadrille sera incluse dans la police d'assurance de la COPA, ce qui couvrira les réunions mensuelles et autres évènements de l'escadrille.

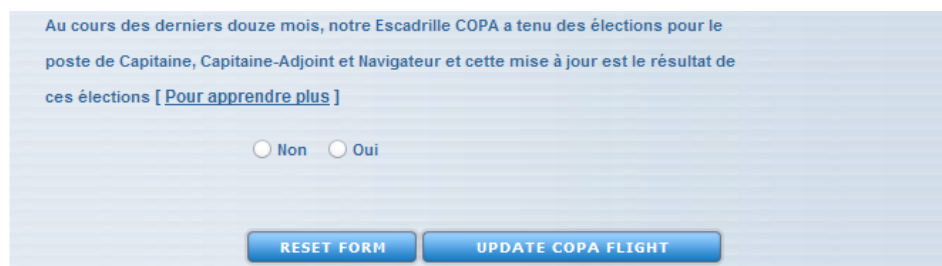
Maintenir le status de votre Escadrille

Afin de maintenir le statut de l'escadrille, il est important de contacter la [COPA nationale formulaire papier](#) ou faire la [mis à jour en line](#) lorsque des changements surviennent à la direction, aux heures des réunions, etc. Une personne de l'exécutif de l'escadrille devrait être assignée avec la tâche de vérifier périodiquement l'information apparaissant sur le site [internet de la COPA](#).

Le statut de l'escadrille, incluant la couverture d'assurance, ne sera plus valide si cette escadrille ne reconferme pas son statut avec la COPA nationale au plus tard le 31 décembre de chaque année et si la COPA nationale n'est pas avisée de ce qui suit :

- L'élection des directeurs : Capitaine, Capitaine adjoint et Navigateur
- Le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne ressource
- La liste de tous les membres de l'escadrille
- Le lieu, l'heure et la date des réunions

Pour reconfermer le statut de votre escadrille, la personne ressource attitré doit soumettre le rapport annuel du statut de l'escadrille [copie papier](#) ou faire la mis à jour au lien suivant <https://archive.copanational.org/controlpanel/Fr/index.php> et coché la case des élections.



Au cours des derniers douze mois, notre Escadrille COPA a tenu des élections pour le poste de Capitaine, Capitaine-Adjoint et Navigateur et cette mise à jour est le résultat de ces élections [[Pour apprendre plus](#)]

Non Oui

RESET FORM UPDATE COPA FLIGHT

Les escadrilles COPA qui n'auront pas tenu une assemblée générale et qui n'auront pas soumis un rapport du statut de l'escadrille seront considérées comme inactives, et toutes les demandes envoyées à la COPA nationale seront retournées jusqu'à ce que les exigences ci-haut mentionnées soient remplies. Ceci inclut, mais n'est pas limité aux bannières d'escadrille COPA dans la chronique « On the Horizon », au matériel et aux événements COPA pour enfants, aux articles d'escadrilles COPA, et les escadrilles seront identifiées comme inactives sur le site internet de la COPA nationale.

Levées de fonds

Plusieurs avenues existent pour lever les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs de l'escadrille COPA. Plusieurs escadrilles COPA facturent une cotisation à leurs membres ou organisent des événements tels que des diners, des dances ou des rendez-vous aériens pour attirer les membres COPA extérieurs à leur région. D'autres escadrilles organisent des tombolas (vous pourriez avoir besoin d'une licence pour ceci, alors prenez soin de vérifier d'abord la réglementation dans votre province) ou des tirages moitié-moitié, des ventes de trottoir ou des ventes de gâteaux et pâtisseries.

Les parrainages d'entreprises sont souvent sollicités pour supporter les activités d'une escadrille COPA par des dons monétaires, d'espace ou de services comme gestes de relations publiques. Plusieurs escadrilles COPA industrielles vendent de l'espace au dos de leur bulletin mensuel ou sur leur site internet.

Promotion de l'escadrille

Les items suivants sont disponibles à la COPA nationale pour aider au recrutement de membres pour l'escadrille et la COPA:

- a) Brochures de demande d'adhésion à la COPA.
- b) Les escadrilles voulant monter un kiosque à un événement local, un pageant aérien ou une foire commerciale ou sportive ou à un centre d'achats local peuvent demander des copies complimentaires de journaux *COPA Flight* et une bannière COPA de 10 pieds est aussi disponible en location.
- c) La COPA peut fournir une liste des membres dans votre région afin de pouvoir les contacter pour venir vous voir et participer comme membre de votre escadrille. La vie privée des membres COPA est protégée par notre politique sur la vie privée (consultez l'article « Privacy Policy » sur notre site internet pour de plus amples détails). La COPA divulguera les noms de ses membres au navigateur de l'escadrille avec comme entente préalable que les noms ne seront utilisés que pour des fins de recrutement seulement. Le navigateur de l'escadrille est responsable de la protection de cette liste. Pour demander une liste des membres dans la région, s.v.p. fournissez les codes postaux de la région à la COPA nationale. La liste est disponible soit électroniquement ou en format papier.

Plusieurs escadrilles ont appointé un Officier des relations publiques. Ceci garantit qu'une personne fera la coordination de l'image publique de l'escadrille et il verra à ce que des articles promotionnels soient publiés.

L'horaire des activités planifiées de l'escadrille devrait être envoyé à la COPA pour fin de publication dans la chronique « On the Horizon » du journal *COPA Flight* et sur notre site internet. S.V.P. soumettez celles-ci **au moins trois mois à l'avance** de l'évènement pour que nous ayons le temps de les promouvoir en votre nom.

Une fois par année, le journal COPA Flight publiera sans frais une annonce d'un quart de page pour chaque escadrille. Cet espace peut être utilisé pour du recrutement, pour souligner la venue d'un évènement prochain ou pour tout autre raison que l'escadrille considère comme valable. Faites parvenir les nouvelles de votre escadrille à editorial@copanational.org

Création d'une identité

L'identité de la COPA et/ ou de l'escadrille COPA devrait apparaître de façon évidente sur n'importe quel article ou instrument de travail utilisé par l'escadrille COPA. Cela inclut les bulletins, les sites internet, les publicités, les entêtes de lettre, les cartes d'affaires et les enseignes.

Là où une escadrille COPA a été constituée avec un autre club d'aviation ou groupe, l'identité de la COPA ou de l'escadrille COPA devrait apparaître de manière évidente à côté du nom ou logo de l'autre groupe. La version électronique du logo actuel de la COPA est disponible auprès du siège de COPA.



Photo Martin Lacasse

Un site internet d'escadrille COPA

Un site internet est une excellente manière de communiquer de l'information à propos de votre escadrille aux membres et à d'autres partout autour du monde. C'est aussi une excellente manière de recruter des nouveaux membres. Pour consulter des outils pour la création d'un site internet COPA, visitez les liens suivants : <http://www.copanational.org/CFNMoreTools1.cfm> et <http://www.copanational.org/CFNMoreTools2.cfm>

L'accueil de sites internet est disponible gratuitement à partir de différents fournisseurs tels que le National Capital FreeNet. Tout ce que cela prend, c'est un peu de temps de la part d'un membre pour créer le site internet, le mettre en place et le maintenir. Il n'y a pas de coût aux membres à part un certain investissement en temps. Les sites internet peuvent être créés à partir de plusieurs applications communes qui se trouvent sur tous les ordinateurs à la maison. Tout programme qui peut sauver les documents en « htm » ou « html » peut créer un site internet. Plusieurs applications communes de Microsoft, telles que Word, Excel, FrontPage Express ou Publisher peuvent construire de bons sites internet. Des outils plus spécialisés de création de sites internet tels que FrontPage ou DreamWeaver fonctionnent également bien et peuvent créer des sites internet plus complexes. Des modèles de sites internet sont aussi disponibles gratuitement de plusieurs sites d'hébergement internet, c'est donc dire qu'il y a beaucoup d'aide disponible.

À titre d'exemple, l'escadrille COPA No. 8 a créé un modèle de site internet. Le site a été créé en utilisant l'application FrontPage de Microsoft et il est hébergé sur le National Capital FreeNet gratuitement. Tous les sites d'hébergement internet gratuits ont des outils de téléchargement simples et faciles à utiliser, de sorte que vous n'avez pas à obtenir ni à apprendre à utiliser des applications de type « File Transfer Protocol. »

Le site internet de l'Escadrille No. 8 inclut des pages qui couvrent le spectre des activités de l'escadrille et de l'aviation dans leur région. Sentez-vous à l'aise de le copier. La création d'un site internet pour votre escadrille est une manière facile et économique d'augmenter la portée de votre escadrille et aussi d'attirer de nouveaux membres.

Une adresse courriel pour l'escadrille COPA

Le siège de la COPA communique avec les escadrilles principalement par courriel. De plus, des alertes lorsque des actions sont requises localement sont envoyées aux escadrilles par courriel. Il est donc crucial que les escadrilles aient une adresse courriel. Il n'est pas nécessaire que cela soit l'adresse du Capitaine; un autre membre de l'escadrille peut se charger de cette tâche du moment qu'il est capable de faire passer le message aux membres de l'escadrille.

Du fait que l'adresse courriel de l'escadrille est publiée sur internet, une bonne solution est d'avoir une adresse courriel générique pour l'escadrille. Ce sont des services qui peuvent être gratuitement fournis par des services comme Yahoo ou Hotmail. Plusieurs escadrilles utilisent des adresses du style COPAFlightxx@hotmail.com . En plus de préserver la boîte courriel du contact libre de tout message publicitaire de masse, le fait d'avoir une adresse générique pour l'escadrille rend la chose plus facile lorsque vient le temps de changer la personne contact. L'information au sujet du site

internet de l'escadrille et du contact courriel n'aura pas besoin d'être amendée et les dossiers de la COPA nationale non plus!

Assistance de la COPA nationale

Un membre à temps plein du personnel de la COPA se consacre à assister les escadrilles COPA pour tous leurs besoins. Consultez l'information de contact à l'intérieur de ce document.

Activités d'une escadrille COPA

Voici quelques suggestions pour augmenter la visibilité de l'escadrille dans votre communauté :

- 1) Organiser une journée d'initiation au pilotage COPA pour enfants (consultez l'article plus bas).
- 2) Organiser une semaine ou une journée locale dédiée à l'aviation.
- 3) Tenir une journée portes ouvertes pour introduire votre escadrille aux gens de votre région.
- 4) Impliquer les jeunes gens (les cadets de l'air, les Scouts, les Guides, etc.) dans vos activités sur l'aviation.
- 5) Organiser des déjeuners, lunches ou picnics du genre « fly-in » (soyez certains de suivre vos règlements provinciaux à propos de la conservation et de la préparation des aliments).
- 6) Planifier une conférence sur l'aviation donnée par l'escadrille à un diner d'une association au service de la communauté.
- 7) Envoyer des nouvelles sur l'aviation aux médias locaux.
- 8) Inviter vos reporters locaux de TV et de la radio à voler en avion, cela fera les manchettes.
- 9) Donner un vol d'initiation à votre Maire ou vos conseillers municipaux - cela leur démontrera la valeur d'un aérodrome/aéroport!
- 10) Présenter en soirée au public des films d'intérêt général sur l'aviation.
- 11) Organiser une exposition sur l'aviation dans un centre commercial d'achats.
- 12) Organiser des séminaires pour les propriétaires d'avion afin de discuter des taux d'assurance, des besoins d'entretien, des procédures de Transport Canada, des coûts d'opération, etc.
- 13) Organiser des séminaires sur la sécurité aérienne.
- 14) Mettre sur pied un programme pour répondre aux urgences afin d'aider votre communauté (voir l'article plus bas).
- 15) Organiser une visite d'échange réciproque avec une autre escadrille COPA (voir l'article plus bas).
- 16) Organiser un "Fly-out" vers une nouvelle destination ou une attraction pour les membres de l'escadrille, cela pourrait inclure un vol vers un musée ou un club de golf.
- 17) Construire un avion ou restaurer un avion comme projet de club.
- 18) Organiser un « échange de temps de vol » où les membres de l'escadrille pourraient essayer les avions des autres membres.
- 19) Mettre sur pied un « Programme de parrainage » où les pilotes d'expérience de la COPA sont jumelés avec des étudiants pilotes afin de les aider et les encourager. Les écoles de pilotage locales devraient supporter cette initiative parce que cela aidera à retenir les étudiants dans leurs écoles. L'escadrille COPA obtiendra aussi de nouveaux membres!
- 20) Adopter vos aéroports locaux et faire la promesse de tenir l'information à jour à leur sujet sur le site internet COPA, dans la section ``Places to Fly``. C'est très simple et rapide à faire et cela ne

requiert aucune expérience spéciale à part celle de pousser un bouton de mise à jour pour l'aéroport et de dactylographier l'information requise.

Assistance d'urgence

Le pont aérien organisé par les pilotes des escadrilles COPA vers les régions du Québec atteintes par les pluies verglaçantes en 1998 pour livrer du ravitaillement est considéré par beaucoup comme l'une des plus belles heures de la COPA. Ce pont aérien, organisé et opéré sans préavis par quelques membres COPA enthousiastes, démontra ce que les gens avec les petits avions et de l'imagination peuvent faire pour aider une communauté en crise.

Il est préférable de s'organiser à l'avance, pour éviter que l'escadrille ait à «penser à la volée» lorsqu'un désastre survient. Il faudrait au moins considérer la nomination d'un Coordonnateur de services d'urgence pour l'escadrille. Cette personne devrait tenir un inventaire des avions que possèdent les membres de l'escadrille, incluant l'emplacement des avions, le nombre de sièges, la charge utile, le rayon d'action et les informations nécessaires pour contacter les propriétaires. De cette façon, lorsqu'une catastrophe arrive, vous connaîtrez les ressources disponibles et leur emplacement.

La prochaine étape serait d'organiser une simulation du système de mobilisation. Ce ne devrait pas être ardu de le faire et cela peut être combiné avec un BBQ organisé ou quelque chose de similaire pour en faire un événement amusant.

La coordination avec les autorités municipales, les organisations de mesures d'urgence et la police régionale, devra être faite pour que les autorités soient au courant de l'existence des escadrilles et de leurs capacités en tant qu'une véritable ressource communautaire.

N'oubliez pas de partager les programmes et les plans d'urgence de votre escadrille avec la COPA nationale. Nous pouvons informer les autres escadrilles de ce que vous faites, ce qui pourrait les inspirer tout en leur évitant de «réinventer la roue».

Voici un exemple de Plan d'urgence d'escadrille qui a été préparé par Dave Fletcher de l'Escadrille COPA 58.

Escadrille COPA 58 Courtenay

Plan d'aide d'urgence au pouvoir civil

Des avions légers offrent de nombreux avantages en termes de vitesse et de flexibilité lorsqu'on compare à bien d'autres genres d'équipement d'urgence et de réponse envers un désastre. L'Escadrille COPA 58 située à l'Aéroport Courtenay Air Park est prête à fournir ses facilités en aide aux pouvoirs civils et aux organisations militaires dans l'esprit d'une coopération communautaire. Les organisations qui peuvent faire appel à l'Escadrille COPA 58 peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à la Gendarmerie Royale du Canada, L'Association du Programme d'urgence de la Vallée de

Comox, Recherche et sauvetage au sol de la Vallée de Comox, l'Hôpital St. Joseph, la 19^{ème} Escadre et les Maires de Courtenay, Comox et Cumberland.

Les situations requérant une action des membres de l'Escadrille COPA 58 peuvent être nombreuses et variées. Quelques exemples : dans le cas d'une perturbation du transport routier, du ravitaillement peut être acheminé par la voie des airs; dans des situations de nombre important de victimes, les patients ambulatoires peuvent être transportés; une surveillance ou une recherche aérienne peut être conduite en coordination avec les ressources des Forces canadiennes ou de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA). Tremblements de terre, feux de forêt, phénomènes météorologiques sévères ou actes de terrorisme, pour ne nommer que quelques possibilités, chacun de ces scénarios demande des considérations spécifiques; ce plan est une base pour de l'action et ne peut pas se substituer à une analyse attentive, une initiative et de l'action décisive dans chaque cas individuel. Aucun plan ne peut servir pour toutes les situations et les membres doivent être prêts à répondre à différentes situations avec empressement. Une pleine coopération avec l'expéditeur et le groupe requérant est naturellement attendue.

Ce document décrit les procédures à être suivies dans l'éventualité d'une situation requérant la mobilisation des ressources en avions privés de l'Escadrille COPA 58.

Dans l'éventualité d'une urgence ou d'un désastre, l'Escadrille COPA 58 établira initialement une Section des opérations aériennes au Club de vol de Courtenay Air Park, téléphone (250) 334-8545, et sera à l'écoute sur la fréquence 123.35 MHz; cette section des opérations aériennes peut être subséquemment déplacée dépendant du groupe de contrôle. Normalement, ce serait le Chef de la Section des opérations aériennes soit du Poste de commandement d'urgence de la Vallée de Comox ou du Centre des opérations d'urgence (en anglais : Emergency Operation Centre ou EOC) dépendant du genre d'incident. Le commandement et le contrôle est ultimement sous l'autorité du Système de gestion des réponses d'urgence de la Colombie-Britannique (en anglais BC Emergency Response Management System ou BCERMS). La fréquence radio locale de commandement est 148.655 MHz, ce qui est en dehors des capacités des radios VHF sur les bandes aériennes ou marines installés à bord des avions locaux. Dans l'éventualité d'une urgence, d'un exercice ou selon le besoin, L'Association du programme d'urgence de la Vallée de Comox est requise de fournir un radio approprié pour les communications au cas où les services téléphoniques seraient coupés ou si l'on prévoit qu'ils puissent être perturbés.

Le premier membre de l'Exécutif de l'Escadrille qui arrive sur la scène servira de répartiteur pour tous les vols requis et il initiera un rappel des membres. Une liste de rappel sera établie à partir de la liste des membres afin d'assurer une permanence de contact 24/24 durant la période de besoin; comme principe général, les membres qui ne possèdent pas d'avions et ceux dont les avions ne sont pas en état de voler à ce moment seront sélectionnés à partir de cette liste d'appel. Les membres qui peuvent être appelés par d'autres agences (personnel médical, policier, militaire ou pompier) sont requis de prendre des arrangements avec les membres qui n'ont pas d'avions à voler afin de garantir que leurs avions sont disponibles pour une réponse ou un déploiement. Ceci va pouvoir assurer une disponibilité maximale des avions et fournir de la sécurité pour les biens personnels dans l'éventualité où un déploiement des avions est nécessaire.

Dans l'éventualité d'une alerte au Tsunami, les membres ne devraient pas attendre pour un appel mais devraient immédiatement prendre les actions suivantes après avoir assuré la sécurité de leur

propre famille : si le météo le permet, tous les avions équipés de flotteurs et les avions amphibies seront transportés en vol jusqu'au Lac Comox et seront mis à la berge ou attachés à une bouée dans la région de la plage du Club de chasse et pêche en attendant de d'être utilisés quelque part; les avions sur roues seront déployés à Campbell River où ils attendront de plus amples instructions. Des provisions suffisantes et de l'équipement de survie, suffisant pour trois jours, devraient être emportés si le temps de préparation le permet. Les membres avec des téléphones cellulaires sont requis de fournir leur numéros à l'exécutif pour inclusion dans la liste de rappel principale et pour assurer des communications avec les avions et les membres déployés.

Les avions avec des capacités spécifiques (skis, capacité d'une civière, certifié pour le vol IFR etc.) devraient être spécialement notés sur le registre des avions, en même temps que les pilotes avec des qualifications spécifiques (annotation aux instruments, annotation de nuit, annotation sur flotteurs, etc.).

La sécurité aérienne est essentielle. La décision ultime de voler ou non ou de terminer une mission demeure exclusivement avec le pilote. La température, la piste ou d'autres conditions de la surface d'atterrissage, la charge, la disponibilité de l'avion ou n'importe quels autres facteurs qui affecteraient cette décision seront considérés, mais dans aucune circonstance quelqu'un ne pourra chercher à influencer le pilote à voler contre son gré ni son bon jugement.

Tous les membres recevront une copie de ce plan de base et une liste de contact; afin de garantir la vie privée des membres, cette liste sera livrée dans une enveloppe scellée marquée de ce qui suit : « Actions d'urgence, Courtenay Air Park/ Escadrille COPA 58 ». Une copie sera conservée dans le Club de vol pour son utilisation par le premier répartiteur qui arrive.

Le Capitaine de l'Escadrille COPA fera la liaison avec les agences locales de réponse d'urgence et les agences gouvernementales afin d'établir des révisions appropriées et au bon moment au plan d'urgence de base et aux points de contact.

Les suggestions pour des items à inclure (ou à éliminer) dans ce plan sont les bienvenues.

David C. Fletcher
Capitaine par interim, Secadrille COPA 58

Version 1c datée du 6 février 2004

Visites réciproques entre escadrilles

Dans beaucoup de régions du pays, la distance séparant une escadrille COPA d'une autre n'est pas grande. Quelques escadrilles COPA ont mis sur pied au moins un événement par an où les membres d'un club rendent visite à un autre club et la fin de semaine suivante, c'est l'inverse qui se produit. Dans le passé, quelques événements ont été organisés que ce soit des BBQs, des petit-déJeuners ou des vols d'hiver. Le but principal est bien sûr de se faire plaisir, de voler et de faire connaissance avec de nouvelles personnes.

Les escadrilles COPA sont encouragées à informer la COPA nationale de leurs activités. En informant la COPA, il est plus facile de tenir les autres escadrilles au courant de vos événements.

Introduction des jeunes au vol



Pendant plusieurs années la COPA s'est associée à la «Experimental Aircraft Association» ou EAA pour participer au programme Jeunes Aigles (*Young Eagles*) . Cette association permettait aux membres des escadrilles COPA de participer aux activités Jeunes Aigles avec leurs compatriotes de la EAA. Malheureusement, suite à la révision par la EAA de ce programme, il est devenu apparent que les complications de responsabilités légales aux États-Unis ne permettraient plus la participation de la COPA au Programme Jeunes Aigles. Alors la seule alternative pour la COPA fût d'organiser pour les escadrilles son propre programme d'introduction à l'aviation au Canada pour les Jeunes de 8 à 17 ans.

Le Programme d'aviation COPA pour enfants a été inspiré du programme Jeunes Aigles mais n'est aucunement associé avec Young Eagles ou la EAA. Nous sommes heureux que la EAA va continuer son programme au travers de ses chapitres canadiens. Avec ces deux programmes pour jeunes en vigueur, nous pourrons maximiser les opportunités pour nos jeunes de vivre cette expérience extraordinaire de voler dans un avion.

Le Programme d'aviation COPA pour enfants est commandité par Ironshore, l'assureur de notre programme d'assurance aérienne collective, COPA VIP Argent et COPA VIP Or. Pour obtenir sans frais une assurance responsabilité civile à l'égard des tiers de la COPA, dénommée "Air Meet Liability Insurance", les événements COPA pour enfants doivent être organisés par les escadrilles COPA. Les membres COPA ne peuvent faire des vols COPA pour enfants sans qu'ils soient organisés d'abord par une escadrille en accord avec le Guide du « Programme d'aviation COPA pour enfants ».

Cliquez sur le logo « COPA For Kids » ou visitez le site suivant : www.COPAForKids.org pour obtenir plus d'information ainsi que la documentation reliée au programme.

Couverture d'assurance

Les primes d'assurances sont payées annuellement par la COPA pour protéger les escadrilles COPA qui sont actives.

Le statut de l'escadrille, incluant la couverture d'assurance, ne sera pas valide à moins que, au plus tard le 31 décembre de chaque année, le statut de l'escadrille ait été réaffirmé et que la COPA nationale ait été notifiée. Voir section [“Maintenir le Statut de votre Escadrille”](#)

La COPA détient de l'assurance responsabilité qui couvre les rendez-vous aériens, les lieux où se passent les événements et les avions impliqués. Cela couvre la responsabilité de l'escadrille COPA, ses employés, directeurs, bénévoles ou membres tandis qu'ils exercent leurs fonctions en relation avec n'importe quelle activité de la COPA ou de l'escadrille COPA. Ceci inclut aussi l'organisation des rendez-vous aériens (tels que des conventions, des événements COPA pour enfants et des rallies aériens non-compétitifs), incluant une couverture du service d'alimentation et des boissons durant ces événements, de même que la responsabilité pouvant survenir lors d'accidents d'avion.

Une copie valide du certificat d'assurance est disponible aux sièges sociaux de la COPA nationale.

Chapitres des autres associations

Une question qui est souvent posée par les organisations qui considèrent devenir une escadrille est la suivante : « Nous sommes déjà un chapitre d'une autre association aéronautique nationale; pouvons-nous être aussi une escadrille COPA? »

La COPA a plusieurs chapitres que sont aussi des chapitres de d'autres organisations. Puisque la COPA travaille avec toutes les autres organisations sur une base nationale, nous n'avons aucune objection à « joindre les chapitres ». Un gros avantage de cet arrangement est que, parce que la majorité des organisations ont aussi de l'assurance pour leurs chapitres, votre escadrille peut obtenir de la couverture d'assurance additionnelle.

Exemple de Constitution et de Statuts d'une escadrille COPA

Cette section contient un exemple de constitution que les escadrilles COPA peuvent utiliser ou bien modifier comme bon leur semble.

(Escadrille COPA XX Inc. – Constitution et Statuts)

Constitution

101. NOM

Escadrille COPA XX Inc., située à l'Aéroport de XXXXXXXXX, Cité, Province.

102. AUTORITÉ DE L'ESCADRILLE COPA XX INC.

L'escadrille XX de l'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs (COPA) est autorisée par le Président et Chef exécutif de la COPA tel qu'indiqué par le certificat daté du XXXX.

103. BUT DE L'OPÉRATION

Le but de l'Escadrille COPA XX sera de promouvoir les buts et objectifs de la COPA à l'intérieur de la communauté, incluant ce qui suit:

- a) favoriser l'enthousiasme pour l'aviation dans la communauté.
- b) encourager l'intérêt dans les bénéfices de l'aviation personnelle.
- c) développer un esprit de coopération avec les autres groupes orientés en aviation.
- d) conduire un service promotionnel en aviation à l'intérieur de la communauté.

104. ADHÉSION À L'ESCADRILLE

- a) Membre (expliquez ce qu'une adhésion comme membre implique – frais d'adhésion, droit de vote, privilèges, etc.).
- b) Membre associé (expliquez les limites imposées à un membre associé).

105. COMITÉ EXÉCUTIF

- a) un Président (Capitaine) avec un minimum d'un (1) an comme membre.
- b) un Vice Président (Capitaine adjoint) avec un minimum d'un (1) an comme membre.
- c) un Secrétaire (navigateur) avec un minimum d'un (1) an comme membre.
- d) un Trésorier avec un minimum d'un (1) an comme membre.
- e) un Président sortant avec un minimum d'un (1) an comme membre.

106. RÉUNIONS

Des réunions mensuelles régulières, avec l'exception du mois de décembre, doivent être tenues en temps et lieu, tel que décidé par le Comité exécutif. Un quorum doit consister de XX membres présents.

107. FINANCES

1.) Les revenus de l'Escadrille COPA XX Inc. doivent être obtenus des membres, des reçus des événements, des profits de la vente de merchandise et autres sources de revenus.

Les frais d'adhésion de membre doivent être les suivants:

- a) 25,00\$ pour la première année.
- b) 15,00\$ pour les années suivantes.

Les frais d'adhésion de membre associé doivent être les suivants:

- a) 15,00\$ pour la première année.
- b) 10,00\$ pour les années suivantes.

Ou tel qu'autorisé par l'Escadrille COPA XX Inc. en tant qu' « offre spéciale d'adhésion ».

2) Les dépenses de plus de cinq cent dollars (500\$) doivent recevoir une approbation des deux tiers des membres votants présents à une réunion régulière à la suite d'une motion mise de l'avant et appuyée lors d'une réunion mensuelle. Un avis d'une telle motion doit être posté aux membres au moins 14 jours avant le vote.

108. RÉVISIONS

Cette Constitution peut être révisée seulement avec l'approbation des deux tiers des membres votants présents à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui devra être tenue lors de la réunion mensuelle du mois de mai. De telles motions doivent être mises de l'avant et appuyées lors d'une réunion mensuelle. Un avis de motion doit être envoyé aux membres par courriel au moins 14 jours avant l'AGA.

Les Statuts ne peuvent être modifiés seulement que par le même processus utilisé lors des amendements constitutionnels.

201. BUT DES STATUTS

Le but de ces Statuts est de garantir que l'Escadrille COPA XX Inc. est opérée et administrée de manière efficace.

202. RÉVISIONS

Les Statuts peuvent être amendés lors de L'AGA, qui doit se produire lors de la réunion de mai, et en accord avec la section 108 de la Constitution.

203. ADHÉSION

1) Les membres en bonne et due forme doivent:

- a) payer les frais d'adhésion, qui sont dûs chaque mois de (mentionnez le mois).

b) doivent être entièrement payés pour avoir le privilège de voter ou d'être éligible pour servir en tant que membre du Comité exécutif.

2) Les membres associés doivent:

a) payer les frais d'adhésion qui sont dûs chaque mois de (mentionnez le mois).

b) s'abstenir de voter.

c) s'abstenir de servir en tant que membre du Comité exécutif.

204. COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres du Comité exécutif doivent être élus lors de l'AGA et doivent servir pour une période d'un (1) an.

Le Comité exécutif doit être composé des personnes suivantes:

1) un Président connu sous le vocable de Capitaine.

2) un Vice Président connu sous le vocable de Capitaine adjoint.

3) un Secrétaire connu sous le vocable de Navigateur.

4) un ancien Président connu sous le vocable de Capitaine (à la retraite).

Tous les autres comités peuvent être élus ou dissous lors d'une réunion mensuelle régulière selon le besoin.

205. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

1) Le Président ou Capitaine

a) prendra office le premier jour du mois suivant son élection et demeurera en poste durant une période d'un (1) an.

b) sera responsable de l'opération efficace de l'escadrille.

c) a le pouvoir de dépenser les argents de l'escadrille pour des dépenses routinières d'opération de l'escadrille.

d) aura le vote décisif en cas d'une égalité des votes.

e) signera, avec le Trésorier, tous les chèques de plus de 100\$.

2) Le Vice Président ou Capitaine adjoint

a) prendra office le premier du mois suivant son élection et demeurera en poste durant une période d'un (1) an.

b) assistera le Président afin de garantir l'opération efficace de l'escadrille.

c) accomplira toutes les devoirs et toutes les tâches du Président durant son absence.

3) Le Secrétaire ou Navigateur

a) prendra office le premier du mois suivant son élection et demeurera en poste durant une période d'un (1) an.

b) enregistrera les procès-verbaux de toutes les réunions mensuelles et spéciales.

c) conservera à date les records des listes de membres et de toutes les informations pertinentes.

d) s'assurera que tous les membres sont avisés tel que requis par la Constitution et les Statuts à l'intérieur des limites de temps prescrites.

e) est habilité à dépenser des argents appartenant à l'escadrille pour les dépenses opérationnelles de routine de l'escadrille.

f) Les postes de Secrétaire et de Trésorier peuvent être combinés.

4) Le Trésorier

a) prendra office le premier du mois suivant son élection et demeurera en poste durant une période d'un (1) an.

b) enregistrera toutes les transactions financières et sera responsable de la sécurité des registres de comptabilité ainsi que de l'information de support.

c) préparera les états financiers lors des réunions mensuelles et un rapport de fin d'année financière pour les besoins de l'Assemblée générale annuelle.

d) sera responsable de toutes les affaires bancaires.

e) est habilité à dépenser des argents appartenant à l'escadrille pour des dépenses opérationnelles de routine de l'escadrille.

f) signera, avec le Président, tous les chèques excédant 100\$.

g) les postes de Secrétaire et de Trésorier peuvent être combinés.

5) Le Président (à la retraite)

a) prendra office le premier du mois suivant l'expiration du terme du Président et demeurera en poste jusqu'au prochain changement de la présidence.

b) exécutera les devoirs de tout membre du Comité exécutif, autre que le Président, qui sera absent d'une réunion ou incapable de compléter leur terme en poste.

206. CONDUITE DES RÉUNIONS

a) Des réunions mensuelles régulières sous la gouverne du Président, ou durant son absence, du Vice Président, seront tenues telles que déterminées par le Comité exécutif.

b) des réunions spéciales d'escadrille peuvent être tenues en tout temps, lorsque demandées par le Président, pour s'occuper de matières urgentes.

c) La décision du Président du Conseil concernant des points d'ordre sera finale.

Déroulement des procédures

1) Lecture et approbation du procès verbal de la dernière réunion et/ou réunion spéciale.

2) Lecture des États financiers.

3) Lecture de la correspondance.

4) Introduction des nouveaux membres.

5) Rapports de divers comités.

6) Changements dans la Constitution et les Statuts (annuellement).

7) Élection du Comité exécutif (annuellement).

8) Affaires anciennes et non terminées.

9) Affaires nouvelles.

10) Ajournement.

11) Divertissement.

Politique COPA No 6 : Escadrilles COPA

Pour avancer les buts et objectifs de la COPA et pour fournir un programme d'avancement, la COPA peut autoriser que des chapitres locaux soient organisés. Ces chapitres locaux doivent être

connus sous le nom de «Escadrilles COPA» et leurs buts et objectifs doivent être consistants avec ceux de l'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs (COPA).

6.1 Organisation

- 6.1.1 Les escadrilles COPA, composées normalement de dix membres ou plus de la COPA, peuvent être créées en accord avec cette politique. Des escadrilles COPA peuvent être créées avec moins de dix membres dans des régions éloignées ou peu peuplées.
- 6.1.2 Idéalement les escadrilles COPA devraient être créées quand cela est possible comme des organismes à but non lucratif dans la juridiction de résidence.
- 6.1.3 La COPA fournira des conseils et des directions pour favoriser les efforts des escadrilles COPA dans le but d'atteindre les objectifs de la COPA.
- 6.1.4 Ce sera la responsabilité des Officiers des escadrilles COPA de diriger leur organisation d'une manière efficace, en accord avec les règlements de leur escadrille, et de diriger leurs activités de manière à faire honneur à la COPA.
- 6.1.5 C'est la responsabilité des escadrilles COPA de se conformer aux demandes des directeurs de l'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs lorsque le respect des politiques établies de la COPA est requis pour obtenir l'uniformité.
- 6.1.6 L'escadrille COPA doit obtenir l'approbation de COPA National avant d'utiliser le nom et le logo de COPA quand il y a création d'une entente, endossement ou une contribution à un autre association ou organisation qui pourrait être interpréter que COPA National est d'accord avec cette entente, endossement ou contribution.

6.2 Annulation du Statut de Chapitre

- 6.2.1 N'importe quelle escadrille COPA ayant moins de dix (10) membres pour une période de soixante jours ou plus sera déclarée inactive et aura son statut de chapitre de la COPA annulé. Cet article ne s'applique pas aux escadrilles de moins de 10 membres enregistrés sous l'article 16-B(1).
- 6.2.2 N'importe quelle escadrille qui ne se conforme pas à ces règlements ou qui agit à l'encontre des objectifs de la COPA peut avoir son statut de chapitre de la COPA révoqué.

6.3 Rapport

- 6.3.1 Le statut de l'escadrille, incluant la couverture d'assurance, sera pas valide à moins que, au 31 décembre de chaque année, le statut de l'escadrille soit réaffirmé et que la COPA nationale à l'adresse courriel COPAFlights@copanational.org soit notifiée des choses suivantes:
 - Une élection a été tenue pour les postes de Capitaine, Capitaine adjoint et Navigateur
 - Un numéro de téléphone de contact et l'adresse courriel de l'escadrille
 - Une liste de tous les membres de l'escadrille
 - Les heures et endroits des réunions

6.3.2 Les escadrilles COPA doivent se rapporter tel que requis aux autorités dans la juridiction de résidence.

Le statut de l'escadrille, incluant la couverture d'assurance, ne sera pas valide à moins que, au 31 décembre de chaque année, le statut de l'escadrille soit réaffirmé et que la COPA nationale soit notifiée à l'adresse courriel COPAFlights@copanational.org .

Personne ressource
Adresse courriel
Responsable des événements COPA Pour Enfants (s'il y a lieu)
Adresse courriel COPA Pour Enfants (s'il y a lieu)
Téléphone durant le jour
Téléphone durant la soirée
Numéro de Facsimilé (s'il y a lieu)
Adresse postale
Site internet (s'y il a lieu)
Temps et lieux des réunions
Où?
L'heure?

Rapport de mis à jour et Rapport annuel d'Escadrille COPA

Notre Escadrille COPA a tenu ces élections annuelles et les résultats pour les postes de Capitaine, Capitaine adjoint et Navigateur sont les suivant. Oui Non

Date:

Name:		Escadrille:	
Personne ressource:		Fondé le:	
Adresse:			
Ville		Province:	
Code Postale:	Téléphone:	Mobile ou Poste:	Facsimilé:
Autre information:			
Courriel:		L'information ci-haut est applicable à mon abonnement COPA, SVP mettre à jour Oui Non	
Site Internet:			
Capitaine:		Courriel :	
Capitaine adjoint:		Courriel :	
Navigateur:		Courriel :	
Coordonateur COPA Pour Enfants Courriel :			
Quel est le nombre total de membres dans votre escadrille?			
De ces membres, combien sont des membres COPA?			
Assemblées: (Date, heure et lieu)			
Notes:			

The Canadian Owners and Pilots Association
71 Bank Street, 7th Floor, Ottawa, ON, K1P 5N2
Tel.: 613-236-4901; Fax: 613-236-8646; E-mail pbautista@copanational.org

Pour usage du bureau	
Flight Status received	Flight Status Confirmation sent
COPA Database updated	COPA Website updates

Mission

L'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs vise à la promotion et la protection de l'aviation personnelle en tant que partie précieuse, intégrale et soutenable de la communauté canadienne.

Objectifs

Services aux membres

- La COPA fournira en temps opportun, accès à des services et fournira de l'assistance qui répondent aux besoins de ses membres.

Influencer les gouvernements

- COPA influencera pro-activement tous les paliers du gouvernement en représentant les intérêts de ses membres, à l'intérieur du contexte politique actuel.

Plaidoyer

- COPA sensibilisera le public et accroîtra la compréhension des enjeux complexes face à l'aviation personnelle.

Engagement et habiliter des membres

- COPA engagera et habilitera ses membres à devenir champion à l'égard des problèmes d'importance pour l'association et l'aviation personnelle.

Intelligence internationale

- COPA surveillera les tendances et exercera sélectivement des pressions pour influencer les processus qui déterminent les questions internationales et communiquera l'importance de ces questions à la communauté canadienne de l'aviation.

Votre porte parole

- COPA sera votre porte parole, reconnue et crédible pour la défense de l'aviation personnelle au Canada.

Infrastructure

- COPA travaillera avec toutes autres entités pour encourager une infrastructure aviation dynamique et saine.

Questions réglementaires

- COPA fera la promotion de processus réalistes et des approches pratiques pour développer, comprendre et interpréter les règles et règlements qui s'appliquent à l'aviation personnelle.